Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260227-2026_09-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 25 février deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le mercredi 11 février deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, BOUCHET Claude, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LE MOINE Audrey, PAPE Yvon, LE GUERN Hélène, STEPHAN Francine, LE FORT François, LE FLOC'H Marie-Agnès, TUDAL Aimé, HILY-RIOU Françoise, Vincent DUPLAT, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, LE RAY Christophe, AUBERT Delphine, FOUQUET Gilles ;

Conseiller municipal absent ayant donné procuration : JÉZÉQUEL Alain à LE NAY Robert ;

Conseiller municipal absent : RIOU Gilbert

****

M. Claude BOUCHET a été élu secrétaire de séance.

****

2026-09 – ENFANCE - JEUNESSE - Accueil collectif de mineurs- Séjour ALSH été 2026 : « une nuit sous tente à Kermômes » (2 jours / 1nuit)

Rapporteur : Madame Mylène BODIVIT

Ce projet « une nuit sous tente à Kermômes » se déroulera du lundi 06 juillet 2026 au mardi 07 juillet 2026 au pôle enfance Kermômes, sur l'espace enherbé à côté des bâtiments.

Ce projet permettra aux enfants de vivre une expérience différente de l'accueil de loisirs habituel en leur offrant une nuit sous tente. L'objectif est de leur faire découvrir des activités en dehors des horaires classiques et de les initier à la vie en camping, tout en assurant leur sécurité et leur confort. Le choix d'installer les tentes dans la structure d'accueil permet de les rassurer. En cas de mauvais temps, la proximité du bâtiment offrira un abri adapté. La préparation collective du repas et la veillée seront autant d'occasions de favoriser les échanges entre les enfants et les animatrices.

Cette expérience constitue également une transition idéale pour les enfants de grande section qui entreront au CP en septembre 2026.

Organisation générale :

- Activités : Repas, veillée, jeux collectifs, nuit sous tente et petit déjeuner.
- Nombre de jeunes : 18 places avec une priorité aux enfants qui résident à La Forêt-Fouesnant et ceux inscrits régulièrement à l'accueil de loisirs.
- Âge : GS et CP.

Programme :

- À partir de 17h30 : Accueil par les animatrices et installation des tentes et du coin « camping »
- Préparation du repas en groupe
- Veillée collective et jeux (« Ramène un objet insolite »)
- Nuit sous tente
- À partir de 8h00 : Petit-déjeuner en extérieur ou au restaurant scolaire selon la météo, dès 9h30 : Intégration au groupe classique de l'ALSH et participation aux activités prévues durant la journée.

Le programme détaillé sera remis aux parents lors de l'inscription des enfants. Le tarif proposé correspondra à trois fois le tarif d'une journée d'ALSH, ce qui inclut :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260227-2026_09-DE

- Les deux jours d'ALSH (activités, deux repas du midi et deux goûters)
- Le repas du soir et le petit-déjeuner
- L'encadrement de la nuitée

Avec ce tarif, la nuitée équivaut au coût d'une journée d'ALSH, les deux jours plus la nuitée seront facturés ensemble :

PARTICIPATION DES FAMILLES - 2 jours / 1 nuit à Kermômes			
Tranches (Quotient Familial)		Tarifs (€)	
		1 journée ALSH	2 journées + 1 nuit (repas du soir, nuit, petit-déjeuner, encadrement)
1	0 à 1000 €	7,50	22,50
2	1001 à 1200 €	11,00	33,00
3	1201 à 1500 €	13,50	40,50
4	1501 à 1806 €	15,00	45,00
5	1807 à 2116 €	16,50	49,50
6	2117 à 2366 €	18,00	54,00
7	2367 € et plus	20,00	60,00

Le budget prévisionnel de fonctionnement sera de 80.00 € (petites courses pour la veillée).

Avec une estimation moyenne du tarif appliqué aux familles de 40.50 € (soit 18 x 40,50 € = 729€), il restera à la charge de la commune uniquement les coûts du personnel (annualisation des heures) = 729 € - 80 € = + 649 € TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission « Enfance, Jeunesse, Education, Seniors, Services aux personnes âgées, Solidarité » du 04 février 2026 ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **VALIDE** le projet de l'ALSH, « une nuit sous tente à Kermômes ».
- **FIXE** la participation demandée aux familles selon le quotient familial.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.
- **INSCRIT** les dépenses et les recettes au budget communal.

Le Maire,
Daniel GOYAT